

Les formules santé labellisées dédiées aux agents des collectivités

Les formules proposées sont dites «responsables et solidaires». L'ensemble des garanties s'entend dans le respect du parcours de soins dans les contraintes fiscales et sociales générées par les contrats responsables. Les forfaits sont alloués par bénéficiaire et par année civile, sauf mention contraire. La mutuelle intervient dans la limite des frais engagés.



Avantage couple

10% de réduction pour le conjoint en cas d'adhésion, sur un même dossier, d'un couple marié, en concubinage ou pacsé.



Avantage famille

Cotisation gratuite pour le 3ème enfant ayant droit et les suivants, sur un même dossier, jusqu'à leurs 18 ans.

GARANTIE PREVOYANCE

Disponible en option en partenariat avec



TERRITORIA MUTUELLE

Garanties applicables au 01/01/2018 % exprimé en Base de Remboursement de la Sécurité Sociale

		Label 1 Sécurité Sociale + mutuelle	Label 2 Sécurité Sociale + mutuelle	Label 3 Sécurité Sociale + mutuelle	Label 4 Sécurité Sociale + mutuelle
soins de ville (en parcours de soins)		Taux sécurité sociale			
Généralistes, Spécialistes, Visites en CAS*	70%	125%	150%	175%	200%
Généralistes, Spécialistes, Visites hors CAS	70%	100%	125%	150%	175%
Actes techniques médicaux en CAS*	70%	125%	150%	175%	200%
Actes techniques médicaux hors CAS	70%	100%	125%	150%	175%
Analyses médicales	60%	100%	100%	100%	150%
Auxiliaires médicaux	60%	100%	100%	100%	100%
Transports, Ambulances	65%	100%	100%	100%	100%
Pharmacie					
Médicaments pris en charge par la Sécurité Sociale	15% à 65%	100%	100%	100%	100%
Tous vaccins (sans remboursement par la Sécurité Sociale)	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Dentaire					
Soins dentaires, actes bucco-dentaires	70%	100%	100%	100%	125%
Prothèses dentaires <small>plafond annuel (part mutuelle), au-delà du plafond : 100% BRSS</small>	70%	200% <small>Plafond de 3000€/an</small>	250% <small>Plafond de 4500€/an</small>	300% <small>Plafond de 4500€/an</small>	350% <small>Plafond de 4500€/an</small>
Forfait pour les implants	-	100€/an	200€/an	300€/an	400€/an
Actes non remboursés par la Sécurité Sociale (1)	-	100€/an	200€/an	300€/an	400€/an
Orthodontie remboursée par la Sécurité Sociale	100%	200%	250%	300%	350%
Optique tous les deux ans (Prise en charge limitée à un équipement (monture + verres) par période de 2 ans sauf chez les enfants mineurs ou en cas d'évolution de la vue (1 équipement par an) - Monture plafonnée à 150€.)					
MONTURE ET VERRES ADULTES					
Monture et verres simples (2)	60%	100€	180€	270€	350€
Monture et verres complexes (3) ou verres très complexes (4) ou verres mixtes avec un verre complexe (un verre complexe + un verre très complexe)	60%	200€	280€	370€	450€
Monture et verres mixtes avec un verre simple (un verre simple + un verre complexe ou un verre simple + un verre très complexe)	60%	150€	230€	320€	400€
Forfait opération de la myopie	-	200€/an	250€/an	300€/an	350€/an
MONTURE ET VERRES ENFANTS JUSQU'À 18 ANS					
Monture et verres simples (2)	60%	100€	100€	100€	100€
Monture et verres complexes (3) ou verres très complexes (4) ou verres mixtes avec un verre complexe (un verre complexe + un verre très complexe)	60%	200€	200€	200€	200€
Monture et verres mixtes avec un verre simple (un verre simple + un verre complexe ou un verre simple + un verre très complexe)	60%	150€	150€	150€	150€
Lentilles adultes et enfants acceptées ou refusées par la Sécurité Sociale	60%	100% + 100€/an	100% + 150€/an	100% + 200€/an	100% + 250€/an
Appareillage					
Prothèses auditives (par appareil et par an)	60%	100% + 100€/an	100% + 200€/an	100% + 300€/an	100% + 400€/an
Orthopédie, petit appareillage	60%	125%	150%	175%	200%
Prothèses mammaires (par prestation et par an)	100%	100% + 200€/an	100% + 200€/an	100% + 200€/an	100% + 200€/an
Prothèse capillaire (une prestation par an)	100%	100% + 200€/an	100% + 200€/an	100% + 200€/an	100% + 200€/an
Hospitalisation					
Frais de séjour	80%	100%	100%	100%	100%
Honoraires chirurgicaux en CAS*	80%	125%	150%	175%	200%
Honoraires chirurgicaux hors CAS	80%	100%	125%	150%	175%
Forfait journalier tous services (hors maisons d'accueil spécialisées et établissements d'hébergement pour les personnes dépendantes)	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière en M.C.O (Médecine, Chirurgie, Obstétrique)	-	50€/jour/illimité	60€/jour/illimité	70€/jour/illimité	80€/jour/illimité
Lit accompagnant (5)	-	50€/jr/limité à 50jrs/an	50€/jr/limité à 50jrs/an	50€/jr/limité à 50jrs/an	50€/jr/limité à 50jrs/an
Confort hospitalier	-	2€/jr/limité à 50jrs/an	2€/jr/limité à 50jrs/an	2€/jr/limité à 50jrs/an	2€/jr/limité à 50jrs/an
Forfait sur les actes lourds	-	18€	18€	18€	18€
Actes de prévention					
Détartrage une fois par an	70%	100%	100%	100%	100%
Dépistage des troubles de l'audition pour les personnes âgées de + de 50 ans, tous les 5 ans	70%	100%	100%	100%	100%
Les + DES MENAGES PREVOYANTS					
Ostéodensitométrie (non remboursé par la Sécurité Sociale)	-	50€/an	50€/an	50€/an	50€/an
Médecines alternatives (non remboursé par la Sécurité Sociale) (6)	-	30€/limité à 1 séance/an	30€/limité à 2 séances/an	30€/limité à 3 séances/an	30€/limité à 4 séances/an
Consultations Podologue-Pédicure (non remboursé par la Sécurité Sociale)	-	30€/an	40€/an	50€/an	60€/an
Consultations Diététicien-Nutritionniste (non remboursé par la Sécurité Sociale)	-	30€/an	40€/an	50€/an	60€/an
Service Soutien Psychologique	-	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Assistance santé et vie quotidienne	-	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Commission de fonds de secours	-	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

(1) Dents provisoires, rebasage, orthodontie adulte non remboursée, parodontologie
(2) Verres simples : foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries

(3) Verres complexes : foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs

(4) Verres très complexes : verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries

(5) Uniquement pour les accompagnants d'enfants âgés de moins de 12 ans ou d'adultes âgés de plus de 70 ans

(6) Ostéopathie, Chiropraxie, Etiopathie, Acupuncture, Homéopathie

*CAS (Contrat d'Accès aux Soins) : Les médecins signataires du Contrat d'Accès aux Soins s'engagent à limiter le montant de leurs dépassements d'honoraires

Les garanties prises en charge au titre du Règlement Mutualiste de l'offre labellisée et celles qui en sont exclues conformément aux règles des contrats «responsables» figurent en page 18